

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 27 mars 2017 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demande de subvention au CNDS pour le terrain multi-sports
- Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de voirie communale
- Demandes de subventions pour la réalisation de travaux dans l'école
- Création d'un emploi saisonnier pour les espaces verts
- Convention avec M. Luc PASCAL pour l'occupation précaire d'un local
- Convention avec le Centre de gestion pour le service Remplacement
- Comptes administratifs 2016
- Comptes de gestion 2016 du Trésorier
- Affectation des résultats 2016
- Taux des contributions directes
- Subventions aux associations
- Budgets primitifs 2017
- Motion relative à la qualité de la téléphonie mobile et à la fiabilité du réseau internet

Val-des-Prés, le 22 mars 2017

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à une demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection du mur du cimetière du Serre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'ajout d'une délibération portant sur une demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection du mur du cimetière du Serre.

Demande de subvention au CNDS pour le terrain multi-sports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Centre National pour le Développement du Sport une subvention la plus élevée possible pour l'installation d'un terrain multi-sports,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût HT de l'opération : 55.260,00 €
 - subvention FSL du Conseil Régional : 15.000,00 €
 - subvention du Conseil Départemental : 6.435,00 €
 - réserve parlementaire de M. le Député : 3.339,00 €
 - subvention du CNDS : 11.052,00 €
 - autofinancement de la commune : 19.434,00 €

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réalisation de travaux de voirie communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de réfection de voirie communale pour un montant de 68.750 € H.T.,
- sollicite la subvention la plus élevée possible du Conseil Départemental,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 68.750,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 27.500,00 €
 - subvention du Conseil Régional : 12.000,00 €
 - autofinancement de la commune : 29.250,00 €

Demande de subvention au Conseil Régional au titre du FRAT pour la réalisation de travaux de voirie et de requalification de place

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de réfection et d'aménagement de voirie, ainsi que les travaux de requalification de la place de Pra Premier, pour un montant de 70.730 € H.T.,
- sollicite la subvention la plus élevée possible du Conseil Régional,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 70.730,00 €
 - subvention du Conseil Départemental : 27.500,00 €
 - subvention du Conseil Régional : 12.000,00 €
 - autofinancement de la commune : 31.230,00 €

Demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation de travaux d'amélioration dans l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux pour l'amélioration de la cour d'école ainsi que l'acquisition d'un tableau numérique avec barre interactive, pour un montant de 17.710 € HT.
- sollicite une subvention la plus élevée possible de l'Etat au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 17.710,00 €
 - subvention DETR 40% : 7.084,00 €
 - autofinancement de la commune 60% : 10.626,00 €

Création d'un emploi saisonnier pour les espaces verts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de créer, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 h par mois, du 18 avril au 17 octobre 2017 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux à l'indice brut 498,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Convention avec M. Luc PASCAL pour l'occupation précaire d'un local

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le maintien à titre précaire et temporaire de M. Luc PASCAL dans un local communal,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire soumise aux règles du régime général des contrats administratifs, à compter du 1^{er} mai 2017, pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse,
- fixe le montant de la redevance annuelle à 4.800 €, soit 400 € mensuels.

Convention avec le Centre de Gestion pour le service Remplacement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à faire appel si besoin au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion,
- à signer les conventions avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Comptes administratifs 2016

Le Maire sort et ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2016 du budget général, du budget de l'eau et du budget du CCAS.

Budget général : (y compris le résultat du budget du camping de 2014)

- section de fonctionnement : excédent de 283.071,54 €
- section d'investissement : déficit de clôture 2016 de 211.257,22 € et déficit de 117.497,22 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- section de fonctionnement : excédent de 74.688,25 €
- section d'investissement : déficit de clôture 2016 de 29.603,83 € et déficit de 34.187,03 € après intégration des restes à réaliser

Budget du CCAS :

- section de fonctionnement : résultat de clôture = 0,00 €
- section d'investissement : résultat de clôture = 0,00 €

Comptes de gestion 2016 du Trésorier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion des budgets dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Affectation des résultats 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter les résultats 2016 sur les budgets primitifs 2017, tels que présentés par le Maire.

Budget général :

- affectation de 211.257,22 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 71.814,32 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

Budget de l'eau :

- affectation de 29.603,83 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 45.084,42 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

Taux des contributions directes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2017, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Subventions aux associations pour 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les subventions suivantes aux associations :

- Subvention au Comité des Fêtes :	200,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël :	350,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire :	1.000,00 €
- Subvention aux Eleveurs de Val-des-Prés :	1.000,00 €
- Subvention au Marathon de la Clarée :	200,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre :	3.000,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre :	600,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques :	300,00 €
- Pôle d'excellence sportive :	100,00 €
- Subvention au Collège des Garcins pour classes sportives :	100,00 €
- Subvention à l'Association ARENE 05 :	50,00 €

Budgets primitifs 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- approuve le budget primitif général et le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2017, par article pour les subventions aux associations et par chapitres pour le reste de la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Budget général	643.010,32 €	762.200,22 €
Budget de l'eau	154.744,42 €	135.678,25 €
Total consolidé	797.754,74 €	897.878,47 €

Motion relative à la qualité de la téléphonie mobile et à la fiabilité du réseau internet

A l'heure où l'on ne cesse de souligner l'importance pour notre pays de s'engager pleinement dans « l'ère numérique », certains de nos concitoyens hauts-alpins rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'usage de la téléphonie mobile et de l'accès à internet.

Certes, des appels à projets ont vu le jour « Zones blanches » et autre « 1300 sites » ont permis à la couverture de s'améliorer petit à petit dans nos territoires ruraux et montagneux. Pour autant, la qualité du service est fortement impactée au cours de la période de travaux et ces appels à projets ne seront pas suffisants pour répondre à l'ensemble de la demande.

La présente motion n'entend pas s'attaquer à la question des zones blanches et de la couverture mobile, mais plus simplement à assurer à chacun le droit de disposer de manière effective d'un service de téléphonie mobile et d'un accès à internet satisfaisants et de qualité.

La téléphonie mobile et l'accès à internet sont une nécessité économique et sociale pour notre Département. Une nécessité économique, car sans couverture mobile ni accès à internet, les entreprises de nos territoires ne peuvent se développer, voire se maintenir : incapacité de répondre à des appels d'offre, de prendre des réservations ou de passer des commandes. Le secteur du tourisme est particulièrement concerné, surtout dans des zones où il représente une part importante de l'activité.

Une nécessité sociale, car la qualité des accès constitue parfois un enjeu vital pour des populations isolées, parfois vieillissantes, qui comptent sur ce service pour contacter les urgences, les pompiers, les services de gendarmerie ou de police. Ces situations peuvent présenter un risque au regard de la sécurité même des personnes et des biens.

Saisis par les utilisateurs, c'est sur ce constat que les conseillers municipaux de Val-des-Prés souhaitent alerter les opérateurs et les pouvoirs publics des conséquences qui pèsent sur nos territoires.

La commune de Val-des-Prés demande au Gouvernement qu'il œuvre auprès des opérateurs pour garantir une couverture et un accès aux réseaux de qualité.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection du mur du cimetière du Serre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des travaux : 49.642,19 €
 - subvention DETR 40% : 19.856,87 €
 - subvention du Conseil Départemental : 15.000,00 €
(10.000 € en 2016 et 5.000 € en 2017)
 - autofinancement de la commune : 14.785,32 €

Val-des-Prés, le 3 avril 2017

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport, pour l'installation d'un terrain multi-sports

Monsieur le Maire rappelle que la population de la commune augmente constamment depuis plusieurs années avec la création de logements sociaux et la construction de maisons individuelles, alors qu'il n'existe pas d'équipement sportif. Pour répondre à cette évolution et pour offrir aux écoles, aux associations et aux clubs sportifs un terrain multi-sports leur permettant de s'entraîner, il conviendrait de se doter d'un tel équipement. Le coût prévisionnel de l'installation est estimé à 49.200 € HT. Le Maire propose de solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport une subvention de 9.840 € représentant 20% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Centre National pour le Développement du Sport une subvention la plus élevée possible pour l'installation d'un terrain multi-sports,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût HT de l'opération : 49.200,00 €
 - subvention FSL du Conseil Régional : 15.000,00 €
 - subvention du Conseil Départemental : 6.435,00 €
 - réserve parlementaire de M. le Député : 3.339,00 €
 - subvention du CNDS : 9.840,00 €
 - autofinancement de la commune : 14.586,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_002_1-DE
Reçu le 06/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/002.1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réalisation de travaux de voirie communale

Monsieur le Maire expose qu'il convient de refaire certaines portions de voirie communale très détériorées : l'ancienne route nationale à La Vachette, le passage sous le cimetière du Serre et le parking de Pra Premier. Il informe que le Conseil Départemental subventionne les travaux de voirie communale à hauteur de 40% pour les communes de plus de 500 habitants. Le coût des travaux est estimé à 68.750 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de réfection de voirie communale pour un montant de 68.750 € H.T.,
- sollicite la subvention la plus élevée possible du Conseil Départemental,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 68.750,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 27.500,00 €
 - subvention du Conseil Régional : 12.000,00 €
 - autofinancement de la commune : 29.250,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/002.2)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional au titre du FRAT pour la réalisation de travaux de voirie et de requalification de place

Monsieur le Maire expose qu'il convient de refaire une portion de l'ancienne nationale qui traverse La Vachette en intégrant une voie pour les cyclistes, de requalifier la place de Pra Premier située au cœur du chef-lieu et d'aménager une voie de contournement au resserrement de l'église. Le coût des travaux est estimé à 70.730 € H.T. Monsieur le Maire informe que le Conseil Régional aide les communes à financer les opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie et au développement local par le biais du FRAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de réfection et d'aménagement de voirie, ainsi que les travaux de requalification de la place de Pra Premier, pour un montant de 70.730 € H.T.,
- sollicite la subvention la plus élevée possible du Conseil Régional,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 70.730,00 €
 - subvention du Conseil Départemental : 27.500,00 €
 - subvention du Conseil Régional : 12.000,00 €
 - autofinancement de la commune : 31.230,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_003-DE
Reçu le 06/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation de travaux d'amélioration dans l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des enseignants et des représentants de parents d'élèves pour aménager la cour d'école. Une partie de la cour est en terre et il n'existe pas de système de collecte des eaux de pluie, ce qui génère de la boue en hiver et de la poussière en été. Par ailleurs, l'enseignante du 2^{ème} cycle souhaite disposer d'un tableau numérique avec barre interactive. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier au titre de la DETR auprès de la Préfecture pour améliorer l'environnement des élèves de l'école primaire. Le coût des travaux de la cour est estimé à 21.260 € HT et celui l'équipement informatique à 3.640 € HT, soit un total de 24.900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux d'amélioration de l'école pour un montant de 24.900 € HT.
- sollicite une subvention la plus élevée possible de l'Etat au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 24.900,00 €
 - subvention DETR 40% : 9.960,00 €
 - autofinancement de la commune 60% : 14.940,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_004-DE
Reçu le 07/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Création d'un emploi saisonnier pour les espaces verts

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recourir à un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts durant l'été, et propose la création d'un poste d'horticulteur pour six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de créer, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 h par mois, du 18 avril au 17 octobre 2017 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux, à l'indice brut 498,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_005-DE
Reçu le 08/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec M. Luc PASCAL pour l'occupation précaire d'un local

Monsieur le Maire informe que la convention d'occupation précaire avec monsieur Luc PASCAL pour l'utilisation d'un local communal prend fin au 30 avril 2017. Il propose de renouveler la convention pour une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le maintien à titre précaire et temporaire de M. Luc PASCAL dans un local communal,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire soumise aux règles du régime général des contrats administratifs, à compter du 1^{er} mai 2017, pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse,
- fixe le montant de la redevance annuelle à 4.800 €, soit 400 € mensuels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/006)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Centre de Gestion pour le service Remplacement

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 97 et 97 bis,

Vu le décret n° 85-1081 du 08/10/1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des Centres de Gestion,

Vu la délibération du 15/12/2008 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes créant le service de remplacement et fixant les modalités d'utilisation, modifiée par les délibérations du 14/12/2009, du 22/03/2010 et du 20/12/2016,

Vu la délibération du 20/12/2016 modifiant le nom du service en « Service Intérim Collectivités » au 1^{er} avril 2017,

Le Maire rappelle que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement. Pour pallier d'éventuelles absences ou surcroît de travail, le Maire pourra donc faire appel au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion des Hautes-Alpes. La collectivité rémunérera le service intérim selon les tarifs ci-après, ceux-ci suivront la variation de la valeur de l'indice du point.

	Tarif horaire - d'1 mois	Tarif horaire + d'1 mois
Catégorie A +	29,53 €	28,98 €
Catégorie A	23,51 €	23,08 €
Catégorie B	20,58 €	20,20 €
Catégorie C	18,67 €	18,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à faire appel si besoin au Service Intérim Collectivités du Centre de Gestion,
- à signer les conventions avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_007-DE
Reçu le 08/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes administratifs 2016

Le Maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2016 pour le budget général, le budget de l'eau et le budget du CCAS.

Il rappelle que le budget du camping a été clôturé par délibération du 25 mars 2015 et le budget du lotissement de Peyre Rouye par délibération du 6 avril 2016.

Budget général : (y compris le résultat du budget du camping de 2014)

- section de fonctionnement : excédent de 283.071,54 €
- section d'investissement : déficit de clôture 2016 de 211.257,22 € et déficit de 117.497,22 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- section de fonctionnement : excédent de 74.688,25 €
- section d'investissement : déficit de clôture 2016 de 29.603,83 € et déficit de 34.187,03 € après intégration des restes à réaliser

Budget du CCAS :

- section de fonctionnement : résultat de clôture = 0,00 €
- section d'investissement : résultat de clôture = 0,00 €

Le Maire sort et ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2016 du budget général, du budget de l'eau et du budget du CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'Adjoint aux Finances,
Thierry BOUCHIE



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_008-DE
Reçu le 08/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes de gestion 2016 du Trésorier

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion des budgets dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_009-DE
Reçu le 08/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/009)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :
22 Mars 2017

Date d'affichage :
22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Affectation des résultats 2016

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs de 2016 et propose les affectations suivantes :

Budget général :

- affectation de 211.257,22 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 71.814,32 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

Budget de l'eau :

- affectation de 29.603,83 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 45.084,42 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter les résultats 2016 sur les budgets primitifs 2017, tels que présentés par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/010)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 27 Mars 2017**Nombre de Conseillers :
en exercice : 13
Date de la convocation :
22 Mars 2017

présents : 12

votants : 13
Date d'affichage :
22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Taux des contributions directes 2017

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2016 et propose de les maintenir en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2017, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_011-DE
Reçu le 08/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/011)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Subventions aux associations pour 2017

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les subventions suivantes aux associations :

- Subvention au Comité des Fêtes :200,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël :350,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire :1.000,00 €
- Subvention aux Eleveurs de Val-des-Prés : 1.000,00 €
- Subvention au Marathon de la Clarée :200,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre :3.000,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre :600,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques :300,00 €
- Pôle d'excellence sportive : 100,00 €
- Subvention au Collège des Garcins pour classes sportives : 100,00 €
- Subvention à l'Association ARENE 05 : 50,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/012)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Budgets primitifs 2017

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs pour l'exercice 2017 et demande l'approbation du Conseil Municipal par chapitres pour les sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Budget général	643.010,32 €	762.200,22 €
Budget de l'eau	154.744,42 €	135.678,25 €
Total consolidé	797.754,74 €	897.878,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- approuve le budget primitif général et le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2017, par article pour les subventions aux associations et par chapitres pour le reste de la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/013)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Motion relative à la qualité de la téléphonie mobile et à la fiabilité du réseau internet

A l'heure où l'on ne cesse de souligner l'importance pour notre pays de s'engager pleinement dans « l'ère numérique », certains de nos concitoyens hauts-alpins rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'usage de la téléphonie mobile et de l'accès à internet.

Certes, des appels à projets ont vu le jour « Zones blanches » et autre « 1300 sites » ont permis à la couverture de s'améliorer petit à petit dans nos territoires ruraux et montagneux. Pour autant, la qualité du service est fortement impactée au cours de la période de travaux et ces appels à projets ne seront pas suffisants pour répondre à l'ensemble de la demande.

La présente motion n'entend pas s'attaquer à la question des zones blanches et de la couverture mobile, mais plus simplement à assurer à chacun le droit de disposer de manière effective d'un service de téléphonie mobile et d'un accès à internet satisfaisants et de qualité.

La téléphonie mobile et l'accès à internet sont une nécessité économique et sociale pour notre Département.

Une nécessité économique, car sans couverture mobile ni accès à internet, les entreprises de nos territoires ne peuvent se développer, voire se maintenir : incapacité de répondre à des appels d'offre, de prendre des réservations ou de passer des commandes. Le secteur du tourisme est particulièrement concerné, surtout dans des zones où il représente une part importante de l'activité.

Une nécessité sociale, car la qualité des accès constitue parfois un enjeu vital pour des populations isolées, parfois vieillissantes, qui comptent sur ce service pour contacter les urgences, les pompiers, les services de gendarmerie ou de police. Ces situations peuvent présenter un risque au regard de la sécurité même des personnes et des biens.

Saisis par les utilisateurs, c'est sur ce constat que les conseillers municipaux de Val-des-Prés souhaitent alerter les opérateurs et les pouvoirs publics des conséquences qui pèsent sur nos territoires.

AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_013-DE
Reçu le 08/04/2017

La commune de Val-des-Prés demande au Gouvernement qu'il œuvre auprès des opérateurs pour garantir une couverture et un accès aux réseaux de qualité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170327-2017_03_014-DE
Reçu le 08/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/03/014)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mars 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 13

Date de la convocation :

22 Mars 2017

Date d'affichage :

22 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection du mur du cimetière du Serre

Monsieur le Maire expose que le mur du cimetière du Serre en limite de la route départementale se déforme et menace de s'effondrer à l'intérieur du cimetière. Il fait part de la nécessité et de l'urgence de le restaurer. Le coût des travaux est estimé à 49.642,19 € H.T. pour lequel l'Etat nous a attribué une subvention de 19.856,88 €. Le Maire propose de solliciter une aide de 5.000 € auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des travaux : 49.642,19 €
 - subvention DETR 40% : 19.856,87 €
 - subvention du Conseil Départemental : 15.000,00 €
(10.000 € en 2016 et 5.000 € en 2017)
 - autofinancement de la commune : 14.785,32 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

